



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 27 février 2025

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY ; MM, BARJONET, BOURGEOIS, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : Mme MAYSTRE, Conseil régional, Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MME PAILLOUX, MM. BERTHELOT, BRISSON, BRUNEAU, COULON, GAURAT, LAROCHE.

Autres personnalités : M. HURAUULT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme QUESNEY, Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 janvier 2025 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- PCAET : accueil d'un stagiaire pour l'évaluation à mi-parcours ;
- Demandes de financement pour l'étude « magasin de producteurs locaux » ;
- LEADER : demande de financement pour l'animation 2025 ;
- Demande de financement pour la réalisation d'un film documentaire sur les aidants ;
- CLE du SAGE Nappe de Beauce : abandon du portage administratif et financier par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais ;
- Préparation du Comité syndical du 27 mars 2025 : éléments budgétaires ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les élus, excuse M. BRUNEAU, qui a donné pouvoir à M. GUERINET. M. BRUNEAU vient d'être élu Président de l'association des Maires du Loiret.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 janvier 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- . Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du budget 2025 ;
 - . CRST 2022-2028 : dossiers de demande de financement : amanderaie en agroforesterie à Nangeville par l'EARL Ferme de la Maitrise, financement du poste d'animateur CLS 3^{ème} génération année 2025 ;
 - . CLS 2023-2026 : demandes de subvention pour l'animation 2025 ;
 - . Natura 2000 : affermissement de la tranche conditionnelle n°1 ;
- Affaires diverses : avis sur le portage d'une étude de faisabilité « Magasin de producteurs locaux ».

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique qu'il n'y a pas de dossier à voir en Bureau, aucun n'étant finalisé.

Bilan à mi-parcours.

Mme BEVIERE rappelle que le bilan a été avancé, à la suite de la réponse officielle faite par la Région à la sollicitation du PETR.

A nouveau, Mme BEVIERE interroge Mme DAUVILLIERS, Présidente de la CCPG, au sujet du projet de piscine à Beaune-la-Rolande.

Mme DAUVILLIERS précise qu'il n'y a aucune avancée depuis les derniers échanges en Bureau. Selon elle, le projet ne sera pas réalisable dans le cadre du calendrier du CRST en cours.

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui explique les principaux mouvements de maquette financière envisagés, qui vaudront bilan à mi-parcours. Ces derniers ont été affinés depuis le dernier Bureau, après avoir consulté la plupart des maîtres d'ouvrage concernés.

Il est rappelé que les modifications proposées visent à pouvoir prendre en compte les projets les plus avancés.

Il s'agit, par exemple, de prévoir les subventions pour les 2 projets de MSP, à Malesherbes et Puisieux (915 000 €), pour le projet d'ALSH au sein du groupe scolaire de Boynes (328 200 €), pour les projets de derniers commerces à Greneville-en-Beauce, Boynes, Puisieux et Boisseaux (274 100 €), pour les voies douces à Chambon-la-Forêt et Boisseaux (361 900 €), pour La Grande Raye à Pithiviers-le-Vieil (480 900 €), pour les projets de rénovation de l'éclairage public à Malesherbes et Puisieux notamment (687 800 €).

La mesure « Plan isolation régional » pourrait être abondée de 100 000 € seulement, compte tenu des nouveaux projets identifiés ci-dessus. Mais la mesure Bonification climat pourrait compléter.

Le mesure « Enveloppe fongible » pourrait être abondée de 83 900 €.

976 000 € seraient retirés de la mesure « Equipements nautiques », et répartis sur plusieurs mesures.

Les membres du Bureau donnent leur accord sur ce projet de modification de maquette.

PCAET : accueil d'un stagiaire pour l'évaluation à mi-parcours

Mme BEVIERE rappelle que le PETR a recruté un étudiant en Master 2 à l'Université d'Orléans, M. Abdourahmane FALL, pour réaliser la partie qualitative du bilan à mi-parcours du PCAET.

Son stage durera 4 mois, du 3 mars au 27 juin.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demandes de financement pour l'étude « magasin de producteurs locaux »

Mme BEVIERE rappelle que ce projet a été évoqué lors du dernier Bureau. Les membres du Bureau ayant accepté que le PETR porte cette étude de faisabilité pour le compte des producteurs locaux, il s'agit aujourd'hui de solliciter les financements LEADER et CRST.

Mme BEVIERE précise que le groupe des producteurs vient de se constituer en association, La Boucle Verte », présidée par Mme Anne-Sophie VASSORT, co-gérante de la Brasserie des Merveilles.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

LEADER : demande de financement pour l'animation 2025

Mme BEVIERE indique que, comme les années précédentes, le PETR doit faire une demande de financement pour l'animation du programme LEADER, ici pour l'exercice 2025.

Sont donc présentées ici, les dépenses prévisionnelles de salaires et charges, le forfait de 15%, pour un montant total de 54 129,38 €.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 27 février 2025. Page 2 sur 4

L'aide LEADER sera de 80%, soit 43 303,50 €, le reste à charge se divisant en 2 avec le PETR Gâtinais montargois.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de financement pour la réalisation d'un film documentaire sur les aidants

Mme BEVIERE rappelle que dans le cadre du programme d'actions du CLS 2023-2026, un axe de travail est consacré à l'aide aux aidants.

Après avoir démarché plusieurs sociétés de productions, il est proposé de retenir la proposition de C TOUT VU, basée à Orléans, pour 13 135,60 € TTC, pour la réalisation d'un film documentaire sur le thème des aidants. Il s'agira d'aller au domicile des familles ou en établissements, pour recueillir le vécu d'aidants ou d'aidés.

Il est envisagé un film de 30 mn environ, et le témoignage de 8 à 10 familles.

Ce film documentaire pourra bénéficier de financements LEADER à hauteur de 80% et de l'ARS Centre-Val de Loire, pour les 20% restants, dans le cadre du financement des actions du CLS 2025.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

CLE du SAGE Nappe de Beauce : abandon du portage administratif et financier par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais

Mme BEVIERE rappelle brièvement l'historique du portage de la CLE du SAGE Nappe de Beauce par le Pays, puis le PETR, et que, compte-tenu du nouveau contexte politique et réglementaire, dont la compétence GEMAPI, il est nécessaire de faire évoluer la gouvernance du SAGE, ce qui correspond à l'une des actions de la nouvelle feuille de route.

La volonté du PETR est par ailleurs d'anticiper le non-renouvellement de la Présidence par le PETR.

A ce jour, l'EPAGE du Bassin du Loing a fait part de sa candidature officielle pour porter la CLE, à la suite du PETR. La cellule d'animation resterait cependant dans les locaux actuels, notamment pour sa position géographique centrale.

La délibération présentée ici vise à dénoncer le protocole d'accord initial entre la CLE et le Pays, ce qui permettrait, dans la foulée, d'organiser officiellement ce changement de portage administratif et financier, à compter du 1^{er} janvier 2026, notamment par le lancement d'un appel à candidature.

Mme BEVIERE étant à la fois Présidente du PETR et de la CLE, c'est M. GUERINET, 1^{er} Vice-président du PETR, qui donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Préparation du Comité syndical du 27 mars 2025 : éléments budgétaires

Budget 2024.

En dépenses de fonctionnement, le réalisé est de 651 442,59 € contre 1 192 578,92 € de prévisions. La différence se justifie en partie par les études SAGE, à hauteur de 71 442 € au lieu de 366 762 €, les charges de personnel (012) de 365 804,06 € au lieu de 453 240 €, les recrutements pour le CTEC et la CLE n'ayant pas abouti en 2024.

En recettes de fonctionnement, on peut noter le décalage de l'obtention de subventions liées aux études, avec un réalisé de 755 401,35 € au lieu de 1 192 578,92 €.

En dépenses d'investissement, le réalisé est de 18 696,56 € au lieu d'une prévision de 230 362,16 €, le PETR n'ayant pas eu de dépenses, comme les années précédentes par ailleurs.

Globalement, le budget réalisé en 2024 est conforme aux orientations.

PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Compte-rendu du Bureau du 27 février 2025. Page 3 sur 4

Budget 2025.

En dépenses de fonctionnement, le prévisionnel des charges à caractère général (011) est assez proche de celui de 2024, soit 594 956,62 €.

Les rémunérations d'intermédiaires divers (6228) sont en augmentation, soit 98 455,80 €.

Les charges de personnel (012) sont quasiment identiques au prévisionnel 2024, le second poste d'animateur pour la CLE étant pourvu. Celui pour le CTEC reste envisagé à court terme.

Les dotations aux amortissements (6811) diminuent : 30 797,64 € au lieu de 56 555,05 € en 2024.

Au global, les dépenses de fonctionnement 2025 sont évaluées à 1 127 034,26 €.

Les recettes de fonctionnement restent complexes à suivre, et à anticiper, les actions pouvant être reportées, parfois sur plusieurs mois ou années.

En dépenses d'investissement, le principal changement par rapport à 2024 est celui de la provision pour la révision du SCoT, aujourd'hui estimée à 228 000 € TTC.

Les auditions des bureaux d'études début mars et les éventuelles négociations permettront d'affiner ce montant pour le vote du budget en Comité syndical, le 27 mars.

En recettes d'investissement, le PETR attend des informations de la part des services de l'Etat quant au financement du SCoT, au titre de la DGD urbanisme.

L'appel à candidature devrait être lancé courant avril, par l'Etat.

Les membres du Bureau n'ont pas de remarque particulière à faire remonter sur le projet de budget 2025.

Affaires diverses

- Contrat d'Objectif Mobilité.

Initialement envisagé en affaires diverses, ce point à l'ordre du jour doit être reporté car le PETR reste dans l'attente du projet de Contrat d'Objectif Mobilité consolidé par la Région à la suite des remontées des différents partenaires. Pour le PETR, quelques remarques ont été envoyées à la Région dans le courant du mois de janvier.

- Prochain Bureau.

Le prochain Bureau se tiendra en avril.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 17h20, après avoir invité les membres du Bureau à rejoindre la réunion du Comité syndical.

Monique BEVIERE, Présidente